



Informations diverses

VIDE-GRENIER le 8 juin 2025

organisé par le Groupement
des Parents d'élèves

Braderie située place de l'église,
de 08h30 à 18h00,
2,50 € le mètre linéaire.

INSCRIPTIONS (avec le règlement) :
avant le **17 mai 2025** à la mairie.

SOIRÉE BARBECUE

organisée par
l'Animation Locale du Foyer Laïc

Le vendredi 11 juillet 2025 à 20h00,
à la salle multifonction,

Soirée barbecue, (15 € le repas adulte - réservation en
mairie ou dans les commerces)

Feu d'artifice et
soirée dansante (entrée libre)

Dispositif « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif « **argent de poche** », destiné aux jeunes
de 16 à 17 ans, est cette année encore renouvelé !

Chaque mission, d'une durée de 4 heures (avec
pause de 30 mn), sera rémunérée **15 € par mission**.

Les missions proposées sont diverses : désherbage
manuel, nettoyage des bâtiments communaux,
distribution du bulletin, petits travaux espaces verts et
autres tâches simples et sans danger.

Les jeunes, qui le souhaitent, sont invités à déposer
une lettre de motivation et un curriculum vitae auprès
du secrétariat de la mairie,

jusqu'au 31 mai 2025, au plus tard.

Tour de BRETAGNE Cycliste

Une étape du Tour de Bretagne Cycliste aura le plaisir de
traverser notre territoire, le **samedi 26 avril**.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter les
consignes données par les forces de l'ordre
et les signaleurs.

Le tracé précis des parcours et les horaires associés sont
disponibles

via le lien : https://www.tourdebretagne.bzh/les_etapes/

Calendrier

Avril

- Samedi 26 :

- Atelier autour du bien-être, massage parent/enfant - Temps d'échange convivial - 10h30/12h00 - Accueil de loisirs
- Passage du Tour de Bretagne à vélo sur notre territoire
- Repas de l'association Palets de Pleugueneuc - Salle multifonction

- Samedi 26 et dimanche 27 : Fête des Plantes – Château de la Bourbansais

Mai

- Jeudi 1^{er} : Randonnée de Bazouges-la-Pérouse au Mont-St-Michel

- Jeudi 8 : Cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945 à 10h45 – place de la Mairie

- Mardi 13 : Forum Sport Santé – 9h00/16h00 – salle socioculturelle de Saint-Jouan-des-Guérêts

- Vendredi 16 :

- Soirée inscription à l'école – 16h40/19h00
- Soirée jeux lecteurs – bibliothèque

- Samedi 17 : Concours de palets – salle du palet

- Dimanche 18 : Concert du festival « La Route des Orgues » - église

Juin

- Samedi 7 : Loto organisé par l'association d'hockey subaquatique de Combour – salle multifonction

- Dimanche 8 : Braderie organisée par le GPE, fête foraine et concours de palets

- Vendredi 13 : Temps convivial à l'école – après 16h40

- Samedi 14 : Concert avec la chorale « A vous sans autre » de Rennes 20h30 - église

- Dimanche 22 : Fête de l'école organisée par le GPE

Juillet

- Vendredi 11 : Soirée barbecue suivie d'un feu d'artifice et d'une soirée dansante

- Dimanche 13 : Concours de palets organisé par l'association Palets de Pleugueneuc – bar L'Imprévu



Absents : BUSNEL Carole, CLERC Céline, CROQUISON Sébastien, MASSART Manuele, et de LORGERIL Olivier.

CONTRE-VALEUR 2025 DE LA REDEVANCE PERFORMANCE DES RÉSEAUX RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF **– MODIFICATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2025**

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- Une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau (SAUR) dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- Et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'Agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;
- Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation fixé forfaitairement à 0,3.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à 0,084 €HT / m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » sera facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la commune de Pleugueneuc, au titre de sa compétence pour le traitement.

CANDIDATURE AU DIAGNOSTIC DE FAISABILITE, DE REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION

M. le Maire informe l'Assemblée que la commune peut se porter candidate au programme ACTEE+, porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Cette information a été transmise par le référent énergétique de la CCBR.

Le diagnostic pourra être réalisé par le biais de l'accord Cadre du marché du diagnostic de faisabilité d'équipements CVC proposé. En plus de la réalisation de l'audit énergétique, plusieurs options sont activables par la commune candidate.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les 3 options suivantes en complément de l'audit énergétique, à savoir :

- Réalisation d'un schéma de principe hydraulique en chaufferie
- Mise en plan des bâtiments du site (plan de masse, plan parcellaire, ...)
- Test d'étanchéité des réseaux (recherche de fuites sur les réseaux d'eau chaude)

Elle sollicite le SDE35 pour bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation d'un diagnostic d'équipements de chauffage ventilation et climatisation (CVC) du groupe scolaire (école, ALSH, bibliothèque et cantine),

TARIFS COMMUNAUX 2025 - LOCATION DES SALLES COMMUNALES, DU MATÉRIEL COMMUNAL ET CIMETIÈRE COMMUNAL

M. le Maire propose de maintenir les tarifs déjà pratiqués. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité maintient les tarifs en vigueur.

Pour les inhumations civiles, il y a possibilité de se recueillir à la salle multifonction.

Un don pourra être fait par les familles au profit du CCAS.

➤ Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2025

➤ Absents : BUSNEL Carole, CLERC Céline, RADOUX Céline et de LORGERIL Olivier.

DON AU PROFIT DE MAYOTTE SUITE AU CYCLONE CHILDO LE 14 DÉCEMBRE 2024

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, il est proposé d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte (via La Protection Civile ou La Croix Rouge).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € en soutien à la population de Mayotte suite au passage du cyclone du 14 décembre dernier via La Croix Rouge.

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2025

➤ Absents : GASCOIN Laurence, HURALT Emeric, RADOUX Céline et de LORGERIL Olivier.

BUDGET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE PLEUGUENEUC - EXERCICE 2023

SYNTHÈSE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023 - PRÉSENTÉE PAR LA SAUR

M. Croquison Sébastien, délégué communal, présente la synthèse de fonctionnement du service public de l'assainissement collectif 2023, géré par la SAUR. Ce dernier a été satisfaisant.

Les deux bilans réalisés montrent un fonctionnement satisfaisant de la station après un respect des normes de rejet pour tous les paramètres.

La charge organique s'établit à 70 % avec une pointe à 83 %.

La sensibilité aux eaux claires parasites se traduit par 115 dépassements du débit de référence et 1 débordement via le trop-plein du bassin tampon.

M. Croquison ajoute que le volume entrant est important (nappes gorgées d'eau). Le problème des eaux parasites doit être traité prioritairement (canalisations cassées). Ce problème est diffus sur l'ensemble de l'agglomération.

Le réseau de la rue de Rennes et de la rue de la Libération est très ancien et une mise aux normes s'imposera dans les années à venir. Le contrôle des branchements a été acté par décision municipale n°32-2023 et une majorité a été réalisée courant 2023 et 2024. La mise aux normes des branchements chez les particuliers n'est pas évidente (les installations sont souvent anciennes et cela nécessite souvent des réaménagements des espaces extérieurs).

Le service eau et biodiversité, de la DDTM, du pôle police de l'eau, a notifié la conformité 2023 du système des eaux usées de la commune. Des surcharges hydrauliques sont constatées avec un déverserment du by-pass de la station. Le débit de rejet autorisé n'est pas toujours respecté. Les résultats des bilans d'autosurveillance 2023 sont quant à eux conformes.

Le réseau de collecte étant sensible aux eaux parasites, un diagnostic réseau est à réaliser avant le 31 décembre 2025 (obligation pour les stations d'épuration de moins de 2 000 EH n'ayant pas effectué de diagnostic ces 10 dernières années, ce qui est notre cas). Un plan d'actions visant à réduire les intrusions d'eaux parasites, complété d'un échéancier de travaux, doivent être transmis à la police de l'eau.

Conformément à la demande de la police de l'eau, il convient de réaliser un diagnostic du réseau collectif avant le 31 décembre 2025. Pour rappel, celui-ci est obligatoire pour les stations d'épuration de moins de 2 000 EH qui n'ont pas réalisé de schéma directeur ces 10 dernières années.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales du centre-bourg.

ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE RÉFECTION DE VOIRIE – PROGRAMME 2025

M. le Maire présente à l'Assemblée les estimations d'investissement de voirie pour 2025. Le marché de travaux est lancé par la Communauté de communes de la Bretagne romantique dans le cadre du transfert de la compétence voirie rurale.

Plusieurs devis ont été sollicités pour la réfection de certaines voies communales. Ci-dessous le montant des estimations, à savoir :

-La Villains (sortie du village de La Villains en direction de la RD 75) :	29 157.36 € TTC
-Le Gage / Le Fruitier :	42 590.52 € TTC
-Pondolay (chemin) :	5 699.88 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les estimations présentées ci-dessus et ce, pour un montant total de 77 447.76 € TTC.

MAITRISE D'ŒUVRE – REMPLACEMENT DE LA CLOTURE ET MISE EN CONFORMITÉ DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire indique au Conseil municipal que la fin des travaux du 1^{er} étage de l'école « Les Jours Heureux » se profile. Toutefois, d'autres points d'amélioration du site scolaire sont à envisager. Il s'agit du remplacement de la clôture existante et de la mise en conformité de l'établissement avant le passage de la commission de sécurité.

En effet, les clôtures sont anciennes et particulièrement abîmées tout comme les portails. Cet ensemble ne répond pas non plus aux préconisations du PPMS demandées par les services de l'Éducation nationale.

Pour rappel, le PPMS est un acronyme qui signifie "**Plan Particulier de Mise en Sûreté**". Il s'agit d'un plan de sécurité élaboré pour protéger les personnes en cas de risque majeur dans les établissements scolaires et les entreprises. Le PPMS comprend des mesures de prévention, de protection et d'intervention en cas de situation d'urgence, telle qu'un incendie, une intrusion, une catastrophe naturelle ou une attaque terroriste. Le PPMS est élaboré en fonction des risques spécifiques aux établissements concernés et doit être régulièrement mis à jour pour assurer son efficacité. Il est important que tous les membres du personnel et les élèves ou les salariés soient informés des procédures prévues par le PPMS afin de pouvoir réagir de manière rapide et efficace en cas d'urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition du cabinet d'architectes EKUM pour la maîtrise d'œuvre du remplacement de la clôture autour de l'école et ce, pour un montant de 9 000.00 € HT.

MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE POSTE SISE 16 RUE DE LA LIBÉRATION

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a pris contact auprès de Me Alain Clossais, notaire à Mesnil Roc'h (Ille-et-Vilaine), pour formaliser la vente des biens cadastrés section AB n°27 (535 m²) et n°29 (147 m²), d'une contenance totale de 682 m².

L'immeuble en question datant du XX^{ème} siècle servait précédemment de bureau de Poste et de logement de fonction, construit en pierres, couvert en ardoises, aspect Est/Ouest à rénover comprenant : cave, 4 pièces au rez-de-chaussée, grenier aménageable, garage chaufferie vers Nord, terrain vers Ouest avec accès depuis le jardin vers Sud pour rejoindre la rue de la Libération.

La commune n'ayant pas de projet sur ce bâtiment, il a été acté de le vendre. Il a été demandé une évaluation aux services du Domaine et à Me Clossais.

La commune restera propriétaire du passage pour rejoindre les parcelles fléchées au PLUI en OAP (opération d'aménagement d'ensemble) donnant à l'arrière du côté de la rue de Lorgery (superficie d'environ 120 m²).

➤ Absents : BUSNEL Carole, DUBUC Frédéric, HURAUULT Emeric et de LORGERIL Olivier.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 (PRESENTATION PAR MME NATHALIE NIVOLE) ET BUDGETS 2025

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le vote des comptes de gestion doit intervenir avant le vote des comptes administratifs.

Les comptes de gestion arrêtés par le Trésorier sont en adéquation avec les résultats des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

1- Budget communal

La section de fonctionnement du Compte administratif communal présente un excédent net de 708 415.57 € (*dépenses totales de 1 198 979.35 € et recettes de 1 984 349.92 €*). Ajouté aux résultats reportés des années précédentes, l'excédent total s'élève à 1 189 646.78 €. Ce résultat permet de proposer une affectation de 600 000 € en investissement et de maintenir notre auto-financement pour les projets à venir.

Quant à la section d'investissement 2024, les dépenses de l'année s'élèvent à 612 489.45 € pour des recettes totales de 665 992,04 €, soit un résultat positif de 53 502,59 €. Intégré à l'excédent des années antérieures, le résultat net est porté à 1 025 439.48 €. Les variations d'une année sur l'autre sont en effet liées à l'avancement des travaux en cours, aux échéances de paiement et à l'état d'encaissement des subventions et autres contributions.

A la lecture des résultats, M. le Maire propose le maintien des taux d'imposition (38,60 % et 44,35 % respectivement pour le bâti foncier et le non bâti).

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et assimilées.

- **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux, pour l'année 2025 comme suit :**
 - *taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.60 %*
 - *taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44.35 %*
 - *taxe d'habitation (TH) : 14.50 %*

Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre à 1 915 000 € en dépenses et recettes. Côté des dépenses, les coûts de l'énergie (électricité et gaz) doivent être maîtrisés ce qui n'est pas toujours aisé. M. le Maire ajoute que, pour les communes de notre strate démographique, les dotations de l'État depuis plusieurs années sont restées stables.

M. le Maire propose d'accorder les subventions aux associations, comme suit :

ASSOCIATIONS	2025
Coopérative scolaire (parents d'élèves)	3 500 €
Foyer laïc (sections : fête locale, yoga, couture, randonnées, badminton et pétanque)	3 500 €
Basket	1 000 €
Futsal	300 €
Club de foot Saint-Domineuc / Tinténac (46 adhérents, saison 2024/2025)	460 €
Club de l'amitié	500 €
CATM - Anciens combattants	500 €
A.C.C.A – chasse (49 sangliers soit une aide de 10 € / bracelet)	990 €
O.S.B.R. (1 € / habitant – population municipale : 2 100 données INSEE)	2 100 €

Gribouille	650 €
ADMR Tinténac	1 000 €
Association de la résidence du Bignon de Pleugueneuc	1 000 €
Association de palets de Pleugueneuc	500 €
Banque alimentaire – aide alimentaire du Linon	300 €
Prévention routière (information dans les écoles primaires)	200 €
Symphonie d'Éole	500 €
Tennis Saint-Domineuc (11 adhérents de Pleugueneuc – saison 2024/2025)	110 €
CCAS de Pleugueneuc	5 000 €

Le budget primitif d'investissement 2025 s'équilibre à hauteur de 2 282 354 € en dépenses et en recettes, résultat du débat d'orientations budgétaires de la séance de février dernier qui peut se résumer comme suit :

- Poursuite de la rénovation et du réagencement du 1^{er} étage de l'école,
- Poursuite de l'aménagement de la voirie pour le secteur de Coëtquen
- Poursuite de l'effacement des réseaux de la rue du Linon,
- Aménagement d'un terrain de glisse universelle derrière la salle multifonction,
- Rénovation de l'éclairage public,
- Etude énergétique – école,
- Réserve foncière,
- Lancement de l'étude de la rue Broussais,
- Lancement de l'étude de la rue de Rennes et de la rue de la Libération,
- Rénovation du parc de l'éclairage public,
- Réfection de la voirie en campagne.

2- Budget annexe : Assainissement

Le Compte Administratif 2024 de l'assainissement présente un excédent net pour le fonctionnement et l'investissement de 47 268.02 € qui, cumulé aux années précédentes, s'élève à 470 612.49 €.

Le Budget 2025 de l'assainissement s'équilibre quant à lui en fonctionnement à 465 999,98 € et en investissement à 250 268,00 €.

Les réseaux rue de Rennes et rue de la Libération étant les plus anciens de la commune, il sera nécessaire de prévoir leur réhabilitation avant tout projet d'aménagement des rues. Le contrôle des raccordements individuels au tout à l'égout a été en partie réalisé courant 2023 et 2024. L'étude de réfection des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales est en cours.

3- Budget annexe : Lotissement Le Chemin de Morgan

Le Compte administratif 2024 du lotissement Le Chemin de Morgan présente un excédent de 227 820.88 €. Il correspond à la maîtrise d'œuvre, à la poursuite des travaux de viabilisation (missions géomètre et topographiques, travaux de terrassement et de voirie provisoire, effacement de la ligne électrique, assainissement, exutoire des eaux pluviales, alimentation en eau potable...) et à l'encaissement des lots vendus. Les dépenses, d'un montant de 309 745.35 €, concernent la poursuite des travaux de viabilisation.

2 lots sur 38 commercialisés ont été encaissés sur l'exercice 2024, soit une recette totale de 78 635 €.

A ce jour, tous les lots sont réservés, seul un d'entre eux est en attente de l'accord du permis de construire. Les autres ont obtenu leur autorisation d'urbanisme. Les logements NEOTOA, ont été livrés à l'été 2024 (4 appartements de type 4 et 4 autres de type 3).

- **Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, approuve les Comptes administratifs 2024, vote l'affectation des résultats, les Budgets primitifs 2025 de la commune, les 2 autres budgets annexes (assainissement et lotissement) et le tableau des subventions présentés ci-dessus.**

DES PERMANENCES FRANCE SERVICES À PLEUGUENEUC

Dès le mois de mars, la Communauté de communes de Bretagne romantique a mis en place des permanences France Services itinérantes en mairie pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien.

Impôts, santé, CAF, retraite, ... Un agent vous guide et répond à vos questions pour vous aider à réaliser vos démarches en ligne ou en papier.

🔑 Prochaines permanences à Pleugueneuc :

📅 Dates :

- Lundi 19 mai
- Lundi 16 juin
- Lundi 21 juillet
- Lundi 18 août
- Lundi 15 septembre
- Lundi 20 octobre
- Lundi 17 novembre
- Lundi 15 décembre



📍 Lieu : à la mairie

🕒 Horaires : 14h15-17h00

Ce service est gratuit et accessible à tous, **sur rendez-vous**. N'hésitez pas à venir avec vos documents pour un accompagnement personnalisé.

Informations : <https://bretagneromantique.fr/france-services/>

RDV au 02 23 16 45 45 et sur

maison-des-services@bretagneromantique.fr

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Dans le cadre de son projet social de territoire, la Communauté de communes a mis en place, depuis le mois de janvier, un service gratuit de conseiller numérique qui va à la rencontre des habitants pour les accompagner dans l'usage et l'utilisation de leurs outils numériques. L'objectif est de rendre les participants autonomes dans l'utilisation des outils numériques, qui peuvent, avec un peu d'aide, parfois, être à la portée de tous !

La conseillère numérique itinérante se déplace dans les communes du territoire. A Pleugueneuc, elle est présente un mardi toutes les deux semaines. Un planning est disponible sur le site internet de la Bretagne romantique afin de permettre aux usagers qui le souhaitent de participer à un atelier sur une commune voisine.

Il est proposé des rendez-vous individuels pour être dépanné ou accompagné sur une problématique personnelle (pas de dépannage de matériel, mais à l'utilisation).

La conseillère anime également des ateliers collectifs (de 4 à 6 personnes) pour monter en compétences.

Cette dernière est à la mairie de Pleugueneuc, un mardi, 2 fois par mois, de 9h45 à 12h00.

L'ensemble du service est gratuit et sur inscription. Vous pouvez prendre contact avec la conseillère numérique au **07.48.83.74.79** mais également par mail à :

v.beliot@bretagneromantique.fr



ADHESION GRATUITE A LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis le 1er mars 2025, l'adhésion aux bibliothèques et médiathèques de Bretagne romantique est désormais gratuite pour tous !

- Plus de 90 000 livres, revues, CD et DVD accessibles librement
- Une navette hebdomadaire pour circuler entre les bibliothèques
- Des animations gratuites toute l'année
- Un accès simplifié pour tous, quel que soit votre lieu de résidence

Inscrivez-vous à la bibliothèque pour obtenir votre carte et profitez de la lecture sans limite !

Plus d'infos : bibliotheques.bretagneromantique.fr

Bibliothèque de Pleugueneuc : 02.99.69.41.52

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mercredi 23 avril au lundi 26 mai, une enquête publique est ouverte dans le cadre du projet de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Linon.

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la préfecture : www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau ou sur le site de la mairie.

Forum SPORT SANTÉ

Dans le cadre de la semaine sport santé, proposée par le Réseau Forme Santé Bien Être, qui se déroulera sur le pays de Saint-Malo entre le 12 et le 18 mai, un forum sport santé est organisé, à destination des habitants, des élus, des professionnels de santé, du sport, du social et de la jeunesse :

le mardi 13 mai, de 9h à 16h
à Saint Jouan des Guérêts, salle socioculturelle

BRRR ! SOIRÉE DE CLÔTURE DU PRIX BD DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE

Vendredi 25 Avril à partir de 18h30
Salle de La Petite Bausse, La Baussaine



Après plusieurs mois de lecture et de votes, les résultats du Prix BD seront révélés. Venez rencontrer les auteurs, profiter des dédicaces, de l'espace de lecture, de la vente et d'une tombola de BD du prix ainsi que d'une petite restauration. Un événement gratuit et ouvert à tous, passionnés ou curieux de découvrir l'univers de la BD.

Entrée libre et gratuite, sans inscription préalable.

CONCERT ORGUE ET HARPE

Dimanche 18 mai – 17h00 - église



Nous avons remarqué des déjections canines dans les rues de notre commune et nous avons reçu plusieurs plaintes à la mairie. Pour le respect de tous, merci de ramasser les déjections canines de vos animaux.



ASSOCIATION « PALETS DE PLEUGUENEUC »

Plusieurs événements autour du palet sont programmés dont le repas du samedi 26 avril et le concours du samedi 17 mai.



CAMPAGNE DÉCLARATIVE 2025

Les agents des Finances publiques assurent des permanences sans rendez-vous dédiées à la campagne déclarative :

- France Services de Combourg : 30 avril et 14 mai (journée)
- France Services de Mesnil-Roch : 24 avril et 15 mai (journée)
- Mairie de Tinténac : 23 avril et 16 mai (après-midi)

